

PLATEFORME : "eau, espaces, espèces"

**Pilote : Agence de l'eau Loire-Bretagne (A)
associée à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (B)**

**Correspondants : (A) Lucien MAMAN, Direction des Espaces Ruraux, tel. 02 38 41 43 86¹
(B) Bruno Mounier, et Pascal Danneels tel. 02 38 24 55 00**

SYNTHESE MAI 2007

SOMMAIRE :

CONTEXTE, REFLEXIONS PREALABLES ET OBJECTIFS DE CE DOCUMENT	2
1. ENJEUX ET PRIORITES	2
2. OBJECTIFS DE LA PLATEFORME "EAU, ESPACES, ESPECES"	3
2.1. DEFINITION DES OBJECTIFS.....	3
2.2. RESULTATS GLOBAUX VISES.....	4
3. PRECISIONS DES CONDITIONS DE REUSSITE SPECIFIQUES.....	5
3.1. ACTIONS ELIGIBLES	5
3.2. PARTENARIAT.....	5
3.3. CRITERES D'ELIGIBILITE.....	5
3.4. MODE DE COORDINATION ET DE CONCERTATION.....	5
3.5. PROCESSUS DE PILOTAGE	5
4. ESTIMATION.....	6
4.1. ESTIMATION FINANCIERE GLOBALE.....	6
4.2. FINANCEMENTS PREVISIONNELS.....	6
5. TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES SUR LE BASSIN DE LA LOIRE	6
5.1. PRESERVATION DE LA FONCTIONNALITE HYDROLOGIQUE DES ZONES HUMIDES	6
5.2. PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET DES SITES A FORTS ENJEUX PATRIMONIAUX	7
5.3. SAUVEGARDE DES POISSONS GRANDS MIGRATEURS ET RESTAURATION DE LEURS HABITATS	7
5.4. EXPERIENCES DE RESTAURATION HYDROLOGIQUE ET MORPHOLOGIQUE DES GRANDS COURS D'EAU	7
5.5. ECHANGES D'EXPERIENCES, DIFFUSION DES CONNAISSANCES, ANIMATION, EMERGENCE DES PROJETS AVEC LES RESEAUX D'ACTEURS.....	8
5.6. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION.....	8

¹ Cette version de la plateforme a été élaboré avec la fédération des conservatoires d'espaces naturels et Laurent VIENNE (DER), pour le volet "poissons grands migrateurs", et tient compte des avis reçus jusque là

Contexte, réflexions préalables et objectifs de ce document

Parmi les quatre enjeux prioritaires, issus de la concertation, à partir du document stratégique, du Plan Loire Grandeur Nature 2007 – 2013 (www.plan-loire.fr), **les ambitions de la plateforme "eau, espaces, espèces"** veulent répondre à **"préserver le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales"**, dans le contexte institutionnel et réglementaire actuel sur l'eau et l'environnement.

Cette synthèse de la plateforme a vocation à être intégrée dans le document de présentation du Plan Loire 2007-2013 aux instances de bassin, nationales et européennes fin 2006 et 2007.

1. Enjeux et priorités

La plateforme "eau, espaces, espèces" répondra particulièrement aux **objectifs de la directive cadre sur l'eau²**, et **aux forts enjeux patrimoniaux**, identifiés par les politiques publiques nationales (stratégie nationale pour la biodiversité, Natura 2000, loi "développement des territoires ruraux", plan stratégique national de développement rural, plan de gestion des poissons migrateurs...), régionales (schémas régionaux, contrats de territoires, de pays, tableau de bord "anguilles") et départementales (espaces naturels sensibles) sur le bassin de la Loire.

Les priorités de cette plateforme sont **d'appuyer, inciter, mettre en cohérence** voire **catalyser les programmes d'actions des politiques publiques** par la contribution :

> aux objectifs de la DCE, déclinés par ceux du SDAGE Loire-Bretagne révisé, soit :

- **préserver les masses d'eau en bon état écologique** : la plateforme ciblera donc **des têtes de bassin** des parties amont du bassin de la Loire ;
- **restaurer les masses d'eau à risques de non atteinte du bon état** ; pour cela, la plateforme soutiendra **des projets sur les grandes vallées alluviales** du bassin.

Cette hiérarchisation sera à appliquer aussi sur les autres territoires du bassin, là où la volonté locale se conjugue clairement avec l'adhésion aux objectifs du Plan Loire Grandeur Nature.

> à la préservation de la biodiversité et des sites à forts enjeux patrimoniaux identifiés par les politiques publiques "eau et environnement" :

- **selon les classements en vigueur** en France (Natura 2000, APPB, réserves naturelles, ZNIEFF, ENS, ...) ;
- **selon les résultats validés du Programme Interrégional Loire Grandeur Nature 2000 – 2006**, notamment ceux du programme "Loire-Nature" ;
- en **conjuguant forts enjeux précédents et volonté locale** à soutenir ou stimuler .

> à la préservation des espèces patrimoniales de poissons grands migrateurs³ :

- **selon le contexte réglementaire en vigueur** en France (plan de gestion des poissons migrateurs, Natura 2000, ...) et **les programmes européens** concernés (Anguille européenne, INDIGANG, ...) ;
- **selon les résultats validés du Plan Loire Grandeur Nature 2000 – 2006** .

Toutefois, le nombre de projets soutenus sera volontairement limité, car cette plateforme "eau,

² conformément à l'état des lieux du Bassin Loire-Bretagne, 2004, et aux différentes démarches engagées depuis, pour la mise en oeuvre de la DCE

³ conformément aux recommandations du rapport de l'IGE (Balland, Manfredi, 2006)

espaces, espèces" n'a pas vocation à mettre en œuvre ni la gestion globale de la ressource en eau, ni l'intégralité des politiques d'intervention des partenaires du Plan Loire Grandeur Nature.

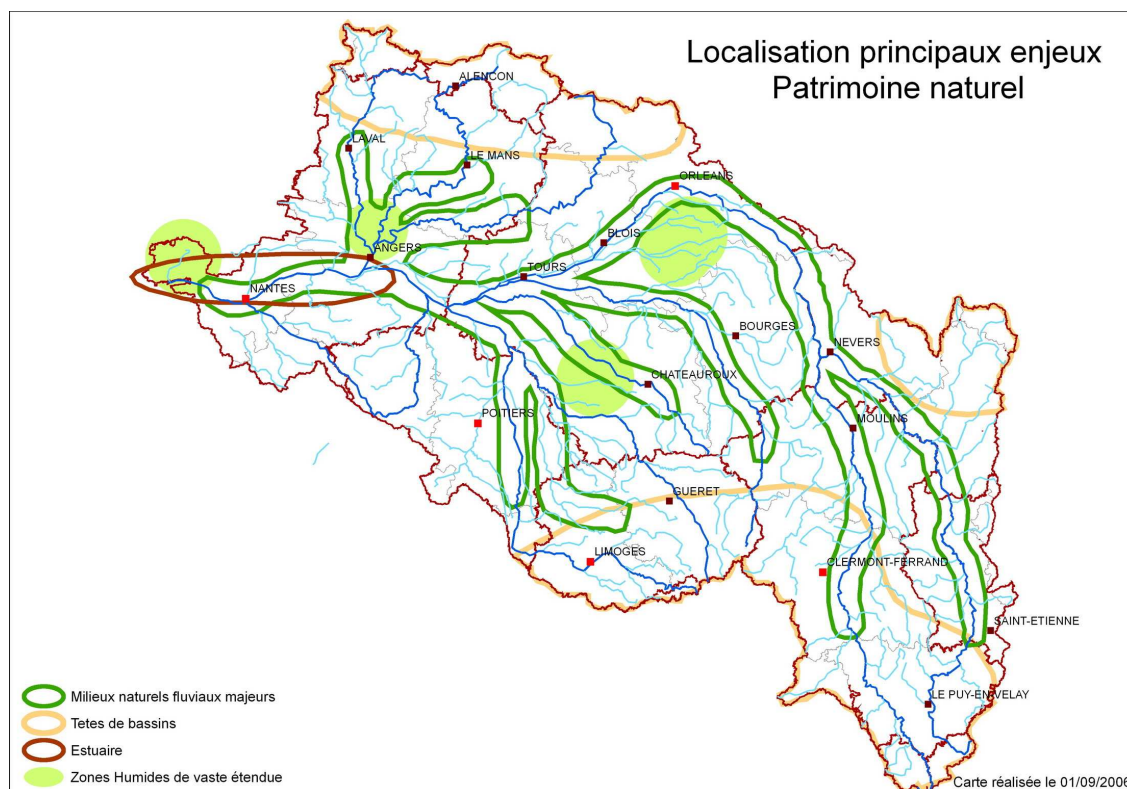
2. Objectifs de la plateforme "eau, espaces, espèces"

2.1. Définition des objectifs

Les objectifs de cette plateforme d'actions contribueront, pour le bassin de la Loire, à :

- **préserver la fonctionnalité hydrologique et la qualité écologique des têtes de bassin et des corridors fluviaux** pour favoriser la connectivité entre les différents milieux;
- **préserver la diversité biologique des vallées alluviales**, des **têtes de bassin** et des sites à **forts enjeux patrimoniaux** ;
- **améliorer la fonctionnalité hydraulique et écologique des zones humides concernées** ;
- **poursuivre la restauration et améliorer la gestion durable des vallées alluviales** ;
- **sauvegarder les espèces de poissons grands migrateurs⁽³⁾**, ciblées par le COGEPOMI **et améliorer leur migration**, par la continuité écologique des corridors fluviaux ;
- **préserver l'espace de mobilité des cours d'eau** pour la ressource en eau et la biodiversité ;
- **faire émerger des projets à partir des actions positives** menées, notamment celles de la 2^{ème} phase du programme "Loire-Nature" ;
- **accompagner et faciliter les échanges d'expériences**, mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques du bassin (9^{ème} programme de l'agence de l'eau, SAGE, CRE, contrats de rivières, de bassin versant, PNR, Natura 2000, gestion partenariale des espaces naturels, ...) ;
- **assurer un débit et un niveau d'eau nécessaires** au bon fonctionnement des milieux aquatiques en référence au SDAGE.

Les différents territoires ciblés par ces objectifs sont présentés schématiquement dans la carte suivante (DIREN Centre, 2006).



2.2. Résultats globaux visés

2.2.1. Indicateurs d'évaluation : réalisation, effets, impacts, efficacité

Les indicateurs pris en compte sont de plusieurs ordres :

- **des indicateurs de moyens** (globalement et par partenaire, délais de mise en œuvre, phasage, nombre et montant d'études,...) et **de résultats**, évaluant l'impact des actions sur les milieux, comme pour la mise en œuvre de la DCE : indices biologiques, indicateurs de morphologie des cours d'eau ; d'autres paramètres pouvant être développés en cours de programme, en lien avec la plateforme " Recherche, données, information", ou d'autres politiques publiques, comme Natura 2000.
- **des indicateurs opérationnels de la plateforme** "eau, espaces, espèces" comme la préservation de la biodiversité des grands cours d'eau et des zones humides, la préservation de la dynamique fluviale, la contribution à la préservation de la ressource en eau, l'appropriation du projet par les acteurs concernés, ...

Pour faciliter l'évaluation des résultats des actions, seul un nombre limité d'indicateurs (inférieur ou égal à 10) sera retenu et validé, en accord avec les partenaires.

2.2.2. Résultats spécifiques attendus (sur la durée 2007-2013)

Ces résultats attendus à terme (2013) peuvent être **listés par objectifs recherchés** (regroupés), en référence à l'état des lieux actuel (2006) ou à établir, en préalable aux actions :

- **la préservation des têtes de bassin**, par la préservation, dans chaque région, de 50% des têtes de bassin identifiées, davantage de surfaces de zones humides contractualisées (+50%) avec les partenaires publics (CRE, MAE, Natura 2000, ...), les espèces patrimoniales préservées (moule perlière, écrevisse à pieds blancs, loutre, ...), voire avec des effectifs plus nombreux (+ 50%)⁴, davantage de périmètres de captage préservés, des volumes significatifs de ressources potentielles en eau potable, (à définir par secteur), l'augmentation du nombre et des surfaces de bassins versants contractualisés (50% des territoires ciblés) ;
- **la préservation et la restauration de la fonctionnalité hydraulique et de la continuité écologique des corridors fluviaux**, améliorant la circulation des poissons grands migrateurs du bassin de la Loire, en réduisant le taux d'étagement des cours d'eau concernés de l'ordre de 15% ; préservant 50% des surfaces de frayères de têtes de bassin et des cours d'eau réhabilités des vallées alluviales, 50% des linéaires et surfaces de zones humides riveraines préservées, ou un débit et un niveau d'eau suffisants pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques en référence au SDAGE ;
- **la restauration et l'amélioration de la gestion durable des vallées alluviales** du bassin de la Loire, par une augmentation des linéaires et surfaces d'annexes hydrauliques, et davantage de zones humides alluviales restaurées (50% du linéaire), ainsi que de kilomètres de berges où l'espace de mobilité des cours d'eau est préservé (50%).
- **la sauvegarde des espèces de poissons grands migrateurs**⁽³⁾, par l'augmentation des effectifs, dont 2400 saumons atlantiques, à partir de 2007, l'arrêt de la régression des populations d'anguilles, et l'accroissement des habitats favorables de ces espèces.

⁴ ou bien avec un effectif suffisant pour une population en équilibre durable avec son environnement

3. Précisions des conditions de réussite spécifiques

3.1. Actions éligibles

Les actions sont éligibles, si elles répondent aux objectifs de la plateforme "eau, espaces, espèces" affichés, en fonction des critères établis.

La liste d'actions éligibles est finalisée, sous la forme d'un programme d'actions détaillé, après la consultation des collectivités territoriales, partenaires et maîtres d'ouvrage concernés (annexe 1-1).

3.2. Partenariat

Chaque projet proposé sera éligible à la plateforme "eau, espaces, espèces", si un partenariat technique suffisant permet de le mener à bien, avec les organismes représentant les compétences requises et reconnues sur le bassin avec des ressources humaines appropriées.

Les maîtres d'ouvrages devront participer, en autofinancement au projet qu'ils proposent, selon les règles de comptabilité publique, sauf dérogation en application du décret de 2000⁵.

La plateforme "eau, espaces, espèces" prendra les dispositions nécessaires à la concertation et la négociation, pour rassembler les partenaires financiers, selon l'échelle territoriale appropriée, afin d'asseoir les plans de financement et sécuriser la mise en œuvre des projets éligibles.

3.3. Critères d'éligibilité

Pour la plateforme "eau, espaces, espèces", les critères d'éligibilité de chaque projet sont : **répondre aux objectifs** de la plateforme, **être porté par un maître d'ouvrage reconnu**, avec un partenariat technique suffisant, **être accepté et partagé** localement, **être évaluable**, démontrer sa **faisabilité**, **couvrir plusieurs années** (au moins 3), **conforter les acquis** et actions antérieurs, et **les valoriser**, présenter une **démarche innovante, exemplaire et reproductible**, pouvoir **accélérer et amplifier** la conception et la mise en œuvre des **politiques publiques "eau et environnement"**, mettre en place une **sensibilisation** aux démarches du projet et une **communication**, cohérentes avec la communication de la plateforme.

La réponse aux objectifs et la satisfaction des critères d'éligibilité à cette plateforme "intégreront les critères de globalité et de cohérence avec les autres plateformes et les politiques publiques concernées, ainsi que les critères les plus appropriés de développement durable dans les champs environnemental, social, participatif économique et culturel.

3.4. Mode de coordination et de concertation

La plateforme "eau, espaces, espèces" est pilotée et coordonnée, à l'échelle du bassin de la Loire, par **l'agence de l'eau Loire-Bretagne** (Direction des Espaces Ruraux), associée à la **Fédération des Conservatoires d'espaces naturels**, pour les espaces et le **Conseil Supérieur de la Pêche** (ONEMA), pour le volet "poissons grands migrateurs".

3.5. Processus de pilotage

Le pilote de la plateforme "eau, espaces, espèces", avec ses partenaires associés, mettra en œuvre les moyens nécessaires à l'évaluation des projets, en lien étroit avec les "comités de suivi

⁵ Décret no 2000-1241 du 11 décembre 2000 pris pour l'application des articles 10 et 14 du décret no 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement

territoriaux", ainsi qu'une communication spécifique, et des actions de sensibilisation des différentes projets qu'elle pilote.

La plateforme "eau, espaces, espèces" participera aux dispositifs de pilotage (Conférence générale du Plan Loire, comité de gestion, comités régionaux) mis en place pour piloter et orienter les actions du Plan Loire Grandeur Nature. A ce titre, son pilote prendra connaissance des démarches et actions des autres plateforme et les en informera en retour.

4. Estimation

4.1. Estimation financière globale

L'enveloppe globale de la plateforme "eau, espaces, espèces" peut être évaluée à environ **70 M€**, compte tenu de la participation déjà prévue de :

- de 8,4 M€ par la DNP du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable ;
- de 20 M€ par l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- du programme opérationnel interrégional (FEDER).

4.2. Financements prévisionnels

Les financements prévisionnels seront établis en fonction des budgets, que chaque partenaire de bassin aura réservés, notamment les collectivités territoriales, sur la base du programme d'actions retenu.

5. Types d'actions éligibles sur le bassin de la Loire

Les mesures ou actions-types éligibles à la plateforme "eau, espaces, espèces" sont présentées ci-après selon les mêmes rubriques que les objectifs. Les opérations devront de plus répondre aux critères transversaux d'éligibilité.

5.1. Préservation de la fonctionnalité hydrologique des zones humides

- Pour les têtes de bassin :
 - Opérations de préservation, restauration et gestion des zones humides de bonne qualité, des sources et des têtes du réseau hydrographique : tourbières et petits chevelus de cours d'eau des parties amont du bassin de la Loire.
- Pour les vallées alluviales :
 - Opérations de restauration des annexes hydrauliques sur la Loire et ses principaux affluents ;
 - Opérations de restauration et gestion des zones humides alluviales, sur la Loire, l'Allier et la Vienne, principalement.
Mise en place du pâturage extensif sur les milieux fluviaux
Restauration de la continuité écologique des corridors fluviaux.
- Dans l'estuaire :
 - Opérations de restauration des fonctionnalités hydro-écologiques des annexes hydrauliques entre le fleuve et les zones humides connexes.

5.2. Préservation de la diversité biologique et des sites à forts enjeux patrimoniaux

- Pour les têtes de bassin :
 - Opérations de préservation et de protection des habitats et des espèces les plus remarquables, notamment dans les sites Natura 2000.
Préservation par maîtrise foncière de tourbières en Auvergne et Limousin
Contrats Natura 2000
- Pour les vallées alluviales :
 - Opérations de préservation, de gestion et de protection des habitats et des espèces sur les sites Natura 2000, les réserves et parcs naturels régionaux.
- Dans l'estuaire :
 - Mise en œuvre de Natura 2000 sur les prairies et les zones humides.
- Espèces :
 - Suivi de certaines populations d'oiseaux sur le bassin de la Loire.

5.3. Sauvegarde des poissons grands migrateurs et restauration de leurs habitats

Les opérations peuvent concerner le saumon dans la continuité des programmes antérieurs, mais aussi les autres grands migrateurs et notamment, l'anguille .

- Connaissance et soutien des effectifs :
 - Production de juvéniles pour le repeuplement en saumons de la Loire et ses affluents.
 - Opérations de déversement.
 - « Tableau de bord Anguilles »
- Suivi des populations et des migrations :
 - Suivi des saumoneaux et adultes sur leurs parcours migratoire ;
 - Comptages et suivi des populations sur les principaux axes.
- Continuité écologique, restauration des habitats :
 - Opérations de restauration de la transparence migratoire de la Loire et ses principaux affluents : équipement, aménagement ou suppression d'obstacles.
 - Préservation et restauration des frayères sur cours d'eau et annexes fluviales

5.4. Expériences de restauration hydrologique et morphologique des grands cours d'eau

- Préservation et restauration de l'espace de mobilité par contractualisation avec les acteurs de cet espace alluvial :
 - sur la Loire en Bourgogne, en partenariat avec les départements et régions limitrophes
 - sur l'Allier, au sein de la région Auvergne.
- Maintien et amélioration des débits et niveaux d'eau permettant le bon fonctionnement des milieux aquatiques pour quelques aménagements

5.5. Echanges d'expériences, diffusion des connaissances, animation, émergence des projets avec les réseaux d'acteurs

Les réseaux d'acteurs jouent un rôle essentiel pour la cohérence des actions et le partage des expériences et des données.

- Animation et coordination sur les thématiques de la plateforme :
 - sur les espèces envahissantes, dans plusieurs régions du bassin de la Loire,
 - Pour le suivi de la faune indicatrice, mammifères et oiseaux notamment, pour l'évaluation ultérieure des actions.
 - sur les actions biodiversité et Natura 2000 : mise en cohérence des démarches.
- coordination générale des actions de la plateforme "eau, espaces, espèces", depuis le niveau bassin jusqu'aux niveaux territoriaux, notamment en régions.
 - Animation
 - Emergence de projets
 - Appui aux maîtres d'ouvrage

5.6. Communication et sensibilisation

- Le partage et l'appropriation des démarches mises en oeuvre par la plateforme "eau, espaces, espèces", ne peuvent être effectives sans des actions de communication appropriées et cohérentes avec celle du Plan Loire Grandeur Nature, à la fois aux niveaux régional et de bassin.
- Les actions de sensibilisation en direction du public, notamment les scolaires, complètent ces dispositifs pour un meilleur partage de ces démarches sur le bassin de la Loire.